



Compte-rendu Assemblée Générale des Membres du 30 septembre 2022 à Utrecht

1. Ouverture et mot de bienvenue par le Président

Le président Theo-Willem van Leeuwen ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres. Il est très heureux de retrouver un grand groupe de membres en personne.

Le Président informe les membres que dorénavant la réunion d'automne sera toujours organisée autour de la première semaine d'octobre.

Comme le temps prévu pour l'AGM est assez court, la remise du *Wim Mak award* a été programmée plus tard dans le programme de la journée.

Le président remercie chaleureusement les membres de la commission des programmes pour tout le travail accompli en coulisses afin de rendre possible la réunion en septembre.

2. Pièces reçues et annonces

Le président rappelle le décès prématuré du membre honoraire Paul Steinhauser : Paul était un membre de cœur et d'esprit de la BMM, qui a été pendant de nombreuses années actif en tant que membre du Conseil d'administration et également, de 1981 à 1983, en tant que président. Il a également été l'une des forces motrices du Comité de surveillance pendant de nombreuses années et a notamment contribué au *Wim Mak award*. On pouvait toujours trouver Paul sur la piste de danse, souvent en compagnie de sa femme Floor. Il sera regretté par beaucoup.

Le Président lance un appel aux membres souhaitant rejoindre une commission, de prendre contact avec le secrétariat à cet effet.

Le président fait savoir que la première édition du *Dutch summer event* était un grand succès avec de très bons orateurs. Il remercie chaleureusement l'OBPI pour la mise à disposition de ses bureaux. Il conclut qu'en ce qui le concerne, l'événement peut être inscrit de manière permanente à l'ordre du jour annuel.

Enfin, le président annonce que la réunion de printemps se tiendra à Malines le 23 mars 2023.

3. Compte-rendu Assemblée Générale des Membres du 24 mars 2022 à Anvers – approbation

Le compte-rendu est approuvé par les membres par applaudissements.

4. Finances

a. Adaptation cotisation de la BMM

Le trésorier Helma van de Langenberg informe les membres que pendant des années, de l'argent a dû être puisé dans les réserves parce que le budget n'était pas en équilibre. Ce prélèvement était conforme à la volonté de l'Assemblée des Membres de puiser dans les fonds propres. Au cours de la période covid, il s'est toutefois avéré qu'il faut parfois s'attendre à des coûts importants, de sorte qu'il n'est plus justifié de prélever de l'argent sur les réserves. Le Conseil a donc pris un certain nombre de mesures telles qu'une politique plus active à l'encontre des mauvais payeurs. En outre, il est proposé d'augmenter les cotisations des membres à partir de l'année prochaine.

b. Sponsoring des évènements de la BMM

Ellen Gevers, secrétaire de l'association, annonce que le Conseil d'administration souhaite lancer un appel au sponsoring afin de limiter les frais de participation aux réunions de printemps et d'automne et de continuer à financer des événements supplémentaires (*Dutch event, Belgian event* etc.).

Elle précise que le sponsoring ne peut concerner que les parties informelles de la réunion (comme le dîner ou les boissons). Le secrétaire lance un appel aux membres qui souhaitent participer à l'élaboration de ce projet au sein d'une commission à mettre en place.

Kor Blumenstock pose une question sur la qualité des sponsors et Jos Klaus demande si la neutralité sera garantie.

Le secrétaire indique que les détails doivent encore être précisés, que les sponsors seront certainement examinés d'un œil critique, mais qu'au départ, aucun groupe ne sera exclu. Il a été choisi de sponsoriser des parties informelles afin d'éviter l'apparence d'une influence des sponsors sur le programme académique.

Enfin, Gerard van Hulst suggère de contacter les associations sœurs qui font déjà appel au sponsoring. Le secrétaire répond que ces contacts ont déjà été pris.

Les membres approuvent l'augmentation de la cotisation et le sponsoring par applaudissements.

5. Nouvelles des commissions statutaire et non-statutaires de la FBMM et du groupe de travail formation francophone

Le président fait remarquer qu'en arrière-plan, il y a toujours énormément de personnes au sein de la BMM qui sont actives dans l'une des commissions. Bien que la mise à jour annuelle concernant le travail des commissions ait lieu pendant la réunion de printemps, le président attire l'attention sur les points suivants :



Commission marque de certification

Le président fait savoir que le nombre d'utilisateurs de la marque de certification continue de croître. En 2022, 14 nouveaux membres ont été admis, ce qui porte le nombre actuel à 238.

Toutefois, après vérification et avertissement, huit (8) détenteurs de la marque de certification ont été suspendus en août 2022 en raison du nombre insuffisant de points de certification obtenus ; ce nombre pourrait passer à 12 après un nouveau cycle de vérification.

En conséquence, le président rappelle aux membres détenteurs de la marque de certification l'importance de télécharger en temps utile les points sur la section intranet du site web de la BMM.

Concernant la CCB (Commission de concertation avec les Bureaux)

Comme la consultation avec l'EUIPO aura lieu environ deux semaines après la réunion de printemps, les membres qui ont des commentaires sur le fonctionnement de l'EUIPO sont priés de les communiquer à la CCB via le président Masja van der Galiën de la CCB ou le secrétariat de la BMM.

Groupe de travail formation francophone

Lidy-Anne Jeswiet rappelle qu'une formation en français est en cours de préparation et devrait débuter en janvier 2024. La formation sera organisée sous les auspices des professeurs Marie-Christine Janssens et Bernard Vanbrabant. Une partie des cours sera dispensée en ligne et une autre en présentiel. Il y aura un examen écrit la première année et un examen oral la deuxième année. Les frais d'inscription s'élèveront à 2500,00 EUR.

Lidy-Anne souligne que la tenue de ce cours est toutefois conditionnée à l'inscription d'un nombre suffisant de candidats. La décision sera prise en décembre 2022.

Le vice-président François Uyttenhove lance un appel chaleureux aux candidats pour qu'ils s'inscrivent rapidement, car le délai de décision approche.

6. 50ème anniversaire de la BMM en 2024

Le vice-président souligne que l'association BMM fêtera son 50ème anniversaire en 2024. À cette fin, une commission organisatrice du jubilé sera mise en place. Les membres sont chaleureusement invités à poser leur candidature pour cette commission temporaire.

7. Composition Conseil d'administration

a. Décharge du trésorier sortant

Le président rappelle qu'Helma Van de Langenberg a longtemps été active au sein de la commission des programmes avant de devenir membre du Conseil d'administration et trésorier, veillant de près aux finances. Il a souligné les nombreuses qualités de Helma, en tant que mandataire brillant, "fêtard" et personne avec qui il était extrêmement agréable de travailler. Helma est chaleureusement remerciée.

Par applaudissements, les membres accordent la décharge à Helma en tant que trésorier.



b. Nomination nouveau trésorier

Le président annonce ensuite qu'il est heureux que Djamila Mahlous soit candidate pour reprendre le poste de trésorier.

Les membres approuvent la nomination de Djamila au poste de trésorier par applaudissements.

c. Nomination d'un nouveau membre du Conseil d'administration

Le président présente ensuite Frédérique Timan, qui est active au sein de la BMM depuis plusieurs années, dont récemment en tant que membre de la commission des relations publiques. Frédérique a de l'expérience comme mandataire dans l'industrie et dans des bureaux et elle a travaillé tant aux Pays-Bas qu'en Belgique. Avec ses années d'expérience et son parcours en Belgique et aux Pays-Bas, Frédérique est une candidate parfaite.

La candidature de Frédérique est approuvée par applaudissements.

8. Divers

Adieu à Saskia van Dijk : le président rappelle que Saskia est responsable du secrétariat de la BMM depuis 2004 et énumère les nombreuses tâches que Saskia accomplit avec Monique. Saskia est chaleureusement remerciée pour ses nombreuses années d'engagement pour la BMM. Helma offre un cadeau et des fleurs, et Saskia est remerciée par applaudissements.

La question est posée pourquoi 5 points de certification sont attribués pour la réunion d'automne alors qu'ils sont habituellement de 6. Le secrétaire répond que les mêmes critères d'attribution des points existent pour les réunions de la BMM que pour les événements éducatifs d'autres organisateurs. Le principal critère est la durée de l'enseignement. Après évaluation, la commission marque de certification a sur la base de cette norme attribué 5 points au programme académique de la réunion d'automne.